

Compte rendu du conseil municipal

Mercredi 20 Janvier 2016 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, SAPIN Isabelle, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, BEZOLLES Christophe, MESTRE Monique, BOUCON Patrick, SANGAY André, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal

Absents ayant donné procuration : ROIRAND Nathalie (Procuration BOUCON Patrick), FILLATRE Rachael (Procuration LASSIS Henri)

Absent excusé :

Absent :

Ouverture de la séance

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu des deux dernières séances du 25 Novembre et 02 Décembre 2015. Aucune observation n'est arrivée en Mairie

Les comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité.

Monsieur André SANGAY a été nommé secrétaire de séance.

Attributions des marchés

Travaux pour le sentier piétonnier

L'appel d'offre a vu trois entreprises soumissionnées pour les travaux du sentier piétonnier :

- ✚ Entreprise MALET pour un montant de 193 448.79 €
- ✚ Entreprise ALLEGRI pour un montant de 125 432.59 €
- ✚ Entreprise STPAG pour un montant de 149 999.95 €.

Le compte rendu de l'analyse du bureau d'études SOGEXFO laisse apparaitre le classement suivant :

- 1- STPAG
- 2- MALET
- 3- ALLEGRI

Proposition de retenir l'entreprise STPAG pour un montant de 149 999.95 €.

Voté à l'unanimité.

Les travaux se réaliseront en deux tranches.

1. A partir du Carrefour Market jusqu'à l'entrée de la zone artisanale, puis une traversée au niveau du passage piéton pour accéder à l'aire de repos.
2. Des travaux d'enfouissement de réseaux sur l'avenue du Bataillon de l'Armagnac seront réalisés. A la suite de ces travaux il sera réalisé la deuxième partie du sentier entre le rond-point de la route de Saint Puy et l'aire de repos.

Choix de l'architecte pour la Maison de Santé Pluri Professionnelle

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offre, le bureau d'études ADDENDA, l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage a analysé les différentes propositions.

Trois bureaux d'architecte ont été retenus, AIROLDI & BRUN, HARTER ARCHITECTURE et ARCHI-CONSEIL pour un oral de négociation.

Après l'audition, le classement est le suivant :

1. AIROLDI & BRUN pour un montant de 71 340 € HT
2. HARTER ARCHITECTURE pour un montant de 73 800 € HT
3. ARCHI CONSEIL pour un montant de 77 900 € HT.

Proposition de retenir le bureau d'architecte AIROLDI & BRUN pour un montant de 71 340 € HT.

Voté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle que la Maison de Santé Pluri Professionnelle est prévue derrière la mairie et sera réalisée avec un étage et donc la confection d'un ascenseur qui sera mutualisé avec le bâtiment de la mairie.

Avenants aux marchés

Sentier piétonnier – Bureaux d'études URBASCOPE et SOGEXFO

Lors des études, le projet a été modifié et le montant estimé est passé de 50 000 € à 99 610.80 €. Par conséquent le montant des honoraires ont changé et en fonction du nouvel estimatif deviennent :

- ✚ URBASCOPE 4.5 % soit 4 482.49 € HT
- ✚ SOGEXFO : 8.5 % soit 8 466.92 € HT

Proposition d'adopter l'avenant modifiant le taux et les honoraires des bureaux d'études URBASCOPE et SOGEXFO.

Voté à l'unanimité

Mise en accessibilité de la salle des fêtes – Cabinet d'Architecte DELMAS

Le montant des marchés, auxquels des travaux ont été ajoutés (Cuve à Fioul, Terrasse et toiture) a augmenté et passé de 78 000 € à 98 836 € HT.

Proposition d'adopter l'avenant pour les honoraires à hauteur de 9.10 % sur le nouveau montant des travaux soit 8 994.08 € HT.

Voté à l'unanimité

Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'année 2016 avant le vote du budget primitif

Pour permettre le paiement de ces investissements avant le vote du budget, elle propose d'ouvrir les crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention anticipée

L'association V.C.G.B. a fait parvenir un courrier avec une demande de subvention au titre de l'année 2016. Dans ce courrier, il demande un versement anticipé de cette subvention

Proposition qu'une partie de cette subvention soit 10 000 € soit versée entendu que cette somme sera reprise sur le budget 2016.

Voté à l'unanimité

Position sur l'ouverture des commerces de détails le dimanche (loi MACRON)

La loi MACRON précise que la Commune a la faculté d'autoriser les établissements de commerce de détail à déroger à la règle du repos dominical.

Par arrêté municipal, la Commune peut permettre au commerce de détail cinq ouvertures le dimanche. Au-delà, la décision sera prise par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dépendant.

Proposition d'établir l'arrêté pour l'ouverture cinq dimanches dans l'année sous réserve expresse de ne pas produire de pain et de pâtisserie ces jours-là.

Voté à la majorité (une voix contre, Monsieur Paul CAPERAN)

Indemnité d'Administration et de Technicité

Proposition de renouveler cette Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents titulaires et non titulaires pour l'exercice 2016 'un montant de 17 115 €.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Michel NOVARINI

Plan Communal de sauvegarde. - Il a été finalisé et déposé en Préfecture.

Syndicat de Baïse et ses affluents – Création du Syndicat d'aménagement de la Baïse et ses affluents depuis le 31 décembre 2015

Henri LASSIS

Ecoles maternelles et primaire – Une dotation d'ordinateurs du Conseil Départemental a permis de fournir les deux écoles.

Mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise en Surêté) avec des salles de confinement avec certains matériels (lampe, radio,...). Pour l'école maternelle ce sera la bibliothèque et pour l'école primaire la cantine scolaire.

Bulletin municipal - 645 bulletins municipaux ont été distribués.

Travaux - L'élagage des marronniers pour un montant de 400 €. Une lumière à la cantine (radar) a été installée à la demande des cantinières. La VMC dans les appartements de la Commune, en face de la pharmacie, a été réparée. Un programme est en cours pour la réfection des couloirs rez-de-chaussée et étage de la mairie

Aire de repos - Il a été constaté un dépôt de brouettes de fumier sur l'aire de camping-car devant les colonnes de poubelles semi-enterrées. Il faudra être vigilant pour empêcher ces actes de malveillance.

Bernard LAPEYRE

Salle des fêtes - Les travaux ont débuté et des toilettes sèches ont été installées

Future école maternelle - Des sondages pour la future école maternelle ont été réalisés.

Annexe de l'oustal - Réaménager la pièce qui servait de salle de repassage pour en faire une cuisine équipée et remettre en service un sanitaire.

Travaux - Des travaux dans la salle Génération Mouvement du Point de Croix et Lous Petits sont terminés. Des travaux en prévision dans l'appartement se trouvant dans le gîte situé dans la grande rue.

Jean Pierre PUYAI

Numérotation des habitations - Un point a été réalisé sur le lotissement des cabousets, de la Garenne et Martine pour la numérotation des habitations.

La séance est levée à 21h10